



*Quoi de neuf
à Uzein ?*

Votre Mairie est ouverte :

de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;

de 13h30 à 18h les mardi et jeudi

Le maire reçoit sur rendez-vous :

Tél. 05 59 33 19 84

courriel: mairie.uzein@wanadoo.fr

Site internet : uzein.fr

NOVEMBRE 2016

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 novembre

En préambule, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Mme Valérie FRESSE, qui a dû quitter la région pour des raisons professionnelles. Le Conseil Municipal d'Uzein compte donc à présent 14 membres.

- **Régularisation foncière :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Jean-Pierre LABOURDETTE, Géomètre, a déposé en Mairie un document d'arpentage qu'il a réalisé dans le cadre de la division de la parcelle cadastrée ZD N° 151 et appartenant à l'indivision dite CASTAING. En effet suite à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (PA n° 06454916P0001) Mme CASTAING épouse CARRICART Marie-Dominique et Mme CASTAING épouse FAURE Régine souhaitent vendre une partie de cette parcelle en terrain à bâtir. Or, cette parcelle est concernée par un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme n° 10 pour l'aménagement de la sortie du lotissement Calonge et la sécurisation vers la Rue Jacques Larreille.

Mme CASTAING épouse CARRICART Marie-Dominique et Mme CASTAING épouse FAURE Régine cèdent pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée ZD 174 d'une contenance de 770 m² à la Commune.

- **Renonciation à l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZN n° 22 sise Cor de Pucheu :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme en 2014, il a été décidé d'instaurer un emplacement réservé au bénéfice de la Commune en vue de la création d'un espace vert-aire de jeux. Cet emplacement réservé porte le n° 11 sur le PLU.

Monsieur Jean-Claude POMAREDE a, par courrier du 19 Octobre 2016, interrogé la Commune quant à ses intentions d'acquisition de l'emplacement réservé à détacher de la parcelle cadastrée Section ZN n° 22 lui appartenant.

Or, la prévision de création d'un espace vert-aire de jeux inscrite au document d'urbanisme ne répond plus aux attentes actuelles en terme de besoins d'aménagement de l'espace et de création d'aire de jeux.

Il revient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la suite à donner à la requête de Monsieur POMAREDE.

Après avoir consulté le service Urbanisme de la communauté des communes, compte tenu de l'absence d'intérêt public à créer un espace vert-aire de jeux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renonce à acquérir l'emprise réservée, partie de la parcelle cadastrée section ZN n° 22 sise Cor de Pucheu et prend acte que la renonciation à acquérir emporte suppression définitive de l'emplacement réservé instauré sur la parcelle en question.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

- **Autorisation annuelle d'exploiter : indexation suivant l'indice national des fermages :**

Monsieur le Maire informe les élus de l'évolution de l'indice des fermages pour l'année 2016 soit - 0.42 %.

Le loyer dû par la SCEA ANDREU pour la parcelle ZH N° 51 d'une contenance de 63a 68ca, est donc révisé à :

101.62 - (101.62 € x 0.42 %) = 101,19 €.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

- **Réhabilitation de la Maison Lousplaas : convention de subventionnement avec la Communauté de Communes du Mieu de Béarn :**

Dans le cadre de la réhabilitation de la Maison Lousplaas, la commune a pour projet de créer un logement social conventionné avec l'État (dispositif Palulos).

La Communauté de Communes du Mieu de Béarn, représentée par Monsieur Didier LARRIEU, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 26 Octobre 2016 participera sous forme de subvention au financement de cette réhabilitation à hauteur de 4 000 €.

A cet effet, une convention de subventionnement, dont l'objet est de définir les engagements réciproques de chacune des parties, doit être signée. -> Proposition adoptée à l'unanimité.

• **Modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports Urbains Pau Porte des Pyrénées :**

Par délibération du 20 Octobre 2016, le Comité Syndical du SMTU a approuvé une modification des statuts du Syndicat Mixte visant à modifier la composition du SMTU suite à la fusion, au 1^{er} Janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées et des Communautés de Communes du Gave et Coteaux et du Mieu de Béarn.

Conformément aux dispositions combinées des articles L.5711-11 et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune d'Uzein a été destinataire, pour notification, de la délibération du Comité Syndical sus visée ainsi que les statuts modifiés, tels qu'annexés.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-5 du CGCT, la commune d'UZEIN doit délibérer sur ces modifications statutaires.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

• **Contrats groupe statutaire pour la période 2017-2020 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la C.N.R.A.C.L et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale. Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

La collectivité a confié au Centre de Gestion le soin de conduire l'appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion pour les collectivités de moins de 30 fonctionnaires.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code des Marchés Publics, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) comme assureur et SOFCAP (Société Française de Courtage d'Assurance du Personnel) comme courtier gestionnaire.

Deux contrats sont proposés :

- un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la C.N.R.A.C.L. : le taux de la prime est fixé à **4,93 %**,
- un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale qui effectuent plus ou moins de 200 heures de travail par trimestre avec un taux unique de **1,00 %**.

Dans les deux cas, il s'agit de contrats en capitalisation (l'assureur poursuit l'indemnisation même après la fin du contrat, pour les sinistres survenus en cours de contrat).

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

• **Communauté de Communes du Mieu de Béarn : révision des attributions de compensation aux communes :**

Dans la perspective de la fusion programmée de la Communauté de communes du Mieu de Béarn avec la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées et la Communauté de communes de Gave et Coteaux au 1^{er} janvier 2017, il a été demandé aux établissements fusionnant d'anticiper dès cette année le retour de certaines compétences aux communes.

L'année 2016 a été marquée par un important travail partenarial mené à différents niveaux (élus et techniques) permettant d'identifier les compétences qui seront exercées par le futur établissement, ainsi que celles qui seront retournées aux communes. Conférences d'élus, ateliers techniques et séminaires des maires ont ainsi permis d'ébaucher la future structuration de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Dans la perspective de faciliter, dès le 1^{er} janvier 2017, la convergence des statuts des 3 entités fusionnant, il a été convenu d'anticiper autant que faire se peut le retour de certaines compétences, le transfert de certaines charges aux communes, ainsi que la mise en place de dispositifs d'accompagnement.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le mardi 18 octobre 2016 a examiné les conséquences de ce retour de compétences

Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et à l'unanimité des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du présent rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Vu le rapport de la CLECT, annexé au présent rapport, la Communauté de communes a délibéré favorablement, le mardi 25 octobre 2016, à la révision des attributions de compensations de la manière suivante :

	Sommes restituées (voir rapport CLECT)	AC actuelles	Nouvelles AC
Arbus	73 791,29 €	-13 486,59 €	60 304,70 €
Artiguelouve	92 716,11 €	82 189,16 €	174 905,27 €
Aubertin	81 451,62 €	2 234,04 €	83 685,66 €
Aussevielle	27 140,07 €	-5 865.00 €	21 275,07 €
Beyrie en Béarn	18 063,45 €	-2 831.00 €	15 232,45 €
Bougarber	37 504,36 €	1 645.00 €	39 149,36 €
Caubios-Loos	37 656,61 €	0.00 €	37 656,61 €
Denguin	81 954,44 €	116 817.00 €	198 771,44 €
Laroin	65 831,68 €	24 584,42 €	90 416,10 €
Momas	55 068,74 €	1 669,42 €	56 738,16 €
Poy de Lescar	69 571,78 €	34 701 €	104 272,78 €
Saint Faust	67 818,32 €	-7 692,96 €	60 125,36 €
Siros	19 272,80 €	-14 017.00 €	5 255,80 €
Uzein	72 054,56 €	137 963,60 €	210 018,16 €
Total	799 895,83 €	357 911,09 €	1 157 806,92 €

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

- **Attributions de subventions 2016 :**

Après examen des demandes et sur proposition de la commission action sociale, vie associative culturelle et sportive, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations extérieures :

Associations	Montant en €
A.D.M.R. du Canton de Lescar	850
Secours Populaire Français	50
Amicale des Donneurs de Sang de Lescar	100
S.O.S. AMITIÉ Pau	50
Association des Paralysés de France	50
La Prévention Routière	50
Coup d oe uce- Lescar	205
La croix Rouge Française	50
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Pau	50
Vivre et vieillir à Vignalou	50
Arts Muse & Vous	100
AFSEP (Sclérose en plaque)	50
France Alzheimer (64)	100

Associations Communales et Intercommunales

	Montant en €
Club de l'Age d'Or	450
Los Gravassers	400
E.S. Ayguelongue	2 500
Lescar Pyrénées Volley-Ball	3 000
ACCA D'UZEIN	400

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

- **Désignation du correspondant Défense :**

La circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétaire d'État à la Défense, chargé des Anciens Combattants, porte sur la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune.

Suite à la démission de Mme Valérie FRESSE, correspondant défense initialement désignée en début de mandat, il convient donc à la Commune de désigner au sein du Conseil Municipal un membre le représentant.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Sophie GOUVENOU.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

- **Vente de bois de chauffage:**

Monsieur Eric Larroze informe les membres du Conseil Municipal qu'il a recensé les arbres à abattre ainsi que ceux qui ont été touchés par les intempéries. Les sites concernés : Allée Coustille, Haies paysagères.

Il propose au Conseil Municipal d'organiser la vente à savoir :

1. Etablir différents lots
2. Les estimer
3. Fixer une date de vente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'organiser une vente de bois sur pied ainsi que des arbres à terre **le Samedi 17 Décembre 2016**. Le rendez-vous est fixé devant la Maison pour Tous à 9h. Les lots seront proposés au plus offrant avec une priorité réservée aux personnes qui se sont fait connaître suite à l'information diffusée dans les brèves du mois de Novembre 2016. -> Proposition adoptée à l'unanimité.

- **Intégration de chemins ruraux dans la voirie communale:**

Monsieur le Maire rappelle que les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus de par leur niveau d'entretien et leur utilisation assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans le tableau de la voirie communale.

Il rappelle également que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par la Conseil Municipal. Proposition de classement dans la voirie communale sur le tableau ci-contre :

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

N° VOIE	NOM DE LA VOIE	LONG. EN KM
44	Chemin St Germain	0,090
45a	Allée Mounicolou Est	0,080
45b	Allée Mounicolou Ouest	0,040
46	Allée de l'Aiguér	0,070

- **Indemnités de fonction : Maire et Adjoints:**

Par la fusion de la Communauté de Communes du Miey de Béarn avec la future Communauté d'Agglomération, le nombre de conseillers communautaires de la commune d'UZEIN va, à compter du 1^{er} Janvier 2017, diminuer, en passant de 3 conseillers communautaires titulaires (maire, 1^{er} adjoint et 2^{ème} adjoint), à 1 conseiller communautaire titulaire (maire) et 1 conseiller communautaire suppléant (1^{er} adjoint).

Le Conseil Municipal ayant initialement décidé en 2014, puis confirmé en 2016, de voter les indemnités en fonction du statut communautaire des élus concernés, il est proposé de revoir les taux d'indemnités selon le tableau suivant, à

compter du 1^{er} Janvier 2017. Le maire précise que la suppléance du premier adjoint ne serait pas transparente et que ce dernier était aussi titulaire dans l'élaboration du futur PLUi . Il propose de ne pas changer son indemnité.

Strate démographique de 1000 à 3499 habitants Tableau des indemnités de fonction des Maires, adjoints et conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation

1. Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser :

	Taux maximal en % de l'indice 1015	Valeur de l'indemnité au 1 ^{er} juillet 2016	Majoration de l'indemnité	Indemnité totale
Maire	43 %	19 733.28 €	-	19 733.28 €
Adjoint	16,50 %	7 572.07 €	-	7 572.07 € x 3 adjoints = 22 716.21 €
Montant de l'enveloppe Indemnitaire				42 449.49 €

2. Indemnités proposées au vote du Conseil Municipal:

	Taux proposé au 1 ^{er} Janvier 2017, en % de l'indice 1015	Montant de l'indemnité
Maire	35 %	16 061.97 €
1 ^{er} adjoint	13 %	5 965.88 €
2 ^{ème} adjoint	9 %	4 130.22 €
3 ^{ème} adjoint	9 %	4 130.22 €
Conseiller municipal bénéficiant d'une délégation	9 %	4 130.22€
Montant global des indemnités allouées		34 418.51 €

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

• **Construction de 8 logements collectifs locatifs financés en 5 PLUS et 3 PLAI : convention OFFICE64 de l'Habitat, Communauté de Communes du Mieu de Béarn et Commune d'UZEIN :**

La Commune d'UZEIN et l'OFFICE64 de l'Habitat se sont rapprochés en vue de la réalisation d'un programme immobilier. Dans le cadre de l'opération d'aménagement du lotissement communal, une parcelle de 1200 m² environ serait détachée à l'OFFICE 64 de l'Habitat pour la construction de 8 logements collectifs locatifs (3T2, 4T3, 1T4). Le financement de l'opération comprendrait 5 logements en PLUS (prêt locatif à usage social) et 3 en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).

La Communauté de Communes du Mieu de Béarn, représentée par Monsieur Didier LARRIEU, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 25 Octobre 2016 participera sous forme de subvention au financement des logements locatifs construits à hauteur de 28 640 €.

A cet effet, une convention tripartite entre l'OFFICE64 de l'Habitat, la CCMB et la Commune d'UZEIN, dont l'objet est de définir les engagements réciproques de chacune des parties, doit être signée. -> Proposition adoptée à l'unanimité.

Informations Diverses

1 Colonne à verre Aérosite : Du fait d'importants dépôts sauvages autour de la colonne à verre située au rond point de l'aérosite, les élus en charge des questions déchets et Céline du Mieu, ont décidé de la déplacer route de l'aéroport à côté de la borne incendie près de la ferme TRESSERRE. Pour des questions de sécurité routière, les utilisateurs de cette colonne seront invités à se diriger vers l'aéroport et éventuellement faire demi-tour au rond point de l'aérosite pour revenir sur Uzein.

2 Inscriptions des nouvelles familles : Afin de préparer au mieux la présentation des arrivants à Uzein en 2016, lors de la cérémonie des vœux le samedi 7 janvier 2017, ces nouveaux habitants sont priés de se faire connaître à la mairie si ce n'est déjà fait. Merci.

3 Passage à l'agglomération au 1^{er} Janvier 2017 : La fiche du lien social où figurent toutes les coordonnées utiles pour les habitants d'Uzein, sera distribuée comme chaque année, avec le bulletin municipal de début d'année 2017. On y retrouvera les nouvelles coordonnées téléphoniques des services intercommunaux.

4 Sur le site uzein.fr : Ce mois-ci, vous trouverez des articles-photos sur : le repas des aînés en présence des jeunes, la Cérémonie du souvenir et Exposition "Uzein dans la grande guerre : l'année 1916", la collecte locale de la Banque alimentaire, la visite dans la vallée d'Aspe au moulin d'Osse en Aspe et à la Chapelle de Sarrance par les membres de la section Histoire et Patrimoine local, Le programme du téléthon.

5 Logements vacants à Uzein : Des logements T2 ou T3 dans une résidence d'Uzein, celle du Junca ou de La Houn sont libres. Si vous êtes intéressés, veuillez vous inscrire en mairie et suivre les instructions.

6 Elections présidentielle et législatives : pour voter en 2017, je m'inscris sur les listes électorales, dès maintenant et au plus tard le 31 décembre 2016 avant minuit. Renseignement auprès du secrétariat de mairie.

7 Un cabinet de soins à Uzein : Depuis la mi-novembre, un cabinet de soins a ouvert ses portes à Uzein. Myriam Lemerle (esthéticienne diplômée) France Rouanne (réflexologue plantaire diplômée) vous reçoivent au 8, Allée des Edelweiss du lundi au vendredi afin de vous proposer de multiples prestations. Les fêtes de fin d'année approchant, n'hésitez pas à penser aux chèques et coffrets cadeaux proposés ! Pour en savoir plus, rejoignez-les sur Internet ou par téléphone.
Myriam Lemerle : page Facebook « O mille et un soins Pau », 06 18 15 33 28
France Rouanne : page Facebook « Terra Sana Pau Uzein », site : terrasanareflexolo.wix.com/reflexologie, 0675391279

8 Invitation à la cérémonie des vœux du maire et de l'équipe municipale : Les responsables d'associations et tous les habitants du village sont invités à la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire à la salle polyvalente le samedi 7 janvier 2017 à 18h30.

Le conseil municipal vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.



Informations des associations

1 ALSH Le petit Prince : L'Accueil de Loisirs sera ouvert du lundi 19 au vendredi 23 décembre pour accueillir vos petits lutins. Retrouvez ces prochains jours le programme de la semaine sur notre site <http://clshuzein.jimdo.com> et sur notre page Face Book ALSH Le Petit Prince. Vous pouvez déjà inscrire vos enfants. L'ALSH sera fermé du 26 décembre au 2 janvier.

2 Comité des fêtes : L'AG du comité des fêtes aura lieu le samedi 17 décembre à partir de 19h30 à la Maison pour Tous

3 Los Gravassers : GARBURADE 6^{ième} édition : L'association organise, le samedi 28 janvier, à partir de 19h, à la salle polyvalente, sa 6^{ième} Garburade associative. Elle ne manquera pas de solliciter les associations présentes aux éditions précédentes pour la confection d'une Garbure. Cette participation de tous est le gage de la réussite de cette manifestation, nous vous en remercions encore.

Par ailleurs, si une association, qui n'a pas participé aux éditions précédentes, souhaite, pour l'occasion, confectionner ce mets traditionnel, merci de contacter un membre des Gravassers. Nous vous attendons nombreux à cette occasion festive et conviviale.

4 Lescar Promotion Volley-Ball

L'équipe 1 féminine s'est inclinée à Uzein le 5/11, face à Mérignac 3/0 (21/25 18/25 27/29) et dans le 3^{ième} set après 2 balles de set pour LPVB mais la jeune équipe de Mérignac a su batailler jusqu'au bout avec peut être un peu plus de mental ; Dommage car la victoire de ce 3^{ème} set aurait pu peut être changer le résultat de ce match. Le W .E. suivant LPVB se déplaçait à St Jean d'Illac et après avoir mené au début de chaque set s'incline chaque fois et perd ainsi cette rencontre 3/0 19/22 18/25 et 20/25 . Dimanche dernier nos blanches et rouges recevaient Tulle équipe de haut de tableau et n'étaient pas favorites ; Face à une équipe certes incomplète nos joueuses ont montré un tout autre visage et se sont imposées 3/2 18/25 25/23 26/24 22/25 et le dernier set après l'avoir mené tout du long jusqu'à 13/9 se sont faites quelques frayeurs et l'emportent finalement 15/12 ; Ce samedi en déplacement chez les dernières Villemeuve/lot, elles se devaient de l'emporter pour se repositionner dans le classement , il ne fût pas de toute simplicité mais le résultat positif est là 3/1 25/19 26/24 25/27 26/24 et permet à l'équipe de se repositionner à la 8^{ème} place /12

L'équipe 2 poursuit son championnat avec une lourde défaite chez nos voisins de Bournos 3/0 suivi d'une plus honorable à Jurançon sur le même score pour enfin gagner 3/0 face à Ger et une nouvelle défaite à Orthe 3/1 équipe de haut de tableau ; le gain d'un set face à une telle équipe est un signe d'encouragement pour cette jeune équipe qui se classe 7^{ième}/12

L'équipe 1 Masculine recevait le 5 à Uzein, Adour Volley classée dernière et s'est imposée sans trop de soucis 25/11 25/13 25/13 ; le W.E suivant en déplacement chez son dauphin Mont de Marsan où elle s'est imposée 3/1 après un relâchement au 3^{ème} set 25/18 25/14 19/25 20/25 ; le déplacement suivant chez le 4^{ème} Carcen Ponson , après



quelques frappeurs lors du 1^{er} set remporté 25/23 a remporté les 2 suivants 25/15 et 25/17 . Ce samedi LPVB recevait son « rival » à Désiré Garrain (salle inhabituelle) les 2 premiers sets disputés sur un haut rythme tombent dans notre escarcelle 25/23 25/23, le 3^{ème} après avoir mené 8/2 a vu ses hôtes revenir à 2 pts pour finalement s'incliner 25/17 après 1H30 de match

L'équipe 2 alterne le bon et le moins bon avec 2 victoires à domicile 3/1 face à nos voisins de Luy de Béarn et Bournos et 2 défaites honorable à Jurançon 3/1 et sévère à Argagnon 3/0 et se place 6/12 avant de se déplacer chez le 2^{ème}, Fleurs de Pau

Les M17 F après un tournoi à Lons avec 1 victoire 2/0 et 2 défaites 2/0 et 2/1, le tournoi suivant nos jeunes en nette progression se sont imposées à Lescar 2 fois 2/0 et inclinées 1 fois 2/1

Les M13 F ont fait un parcours identique à leurs aînées sur les 2 tournois à Jurançon et Lescar ; tout comme les M17 cette équipe est en net progrès

Les M17M en déplacement à St Jean d'Ilac pour le 2^{ème} tour en Coupe de France où ils ont terminé leur parcours après une nette défaite face à ces derniers 2/0 et une autre défaite 2/1 face à TOAC qui ne les laisse pas sans regret. Ces jeunes continueront ainsi leur activité dans les équipes seniors R1 et R2

Les M15M sont allés eux à Toulouse en CDF et tout comme leurs aînés ont terminé cette aventure après 2 défaites face à TOAC et Talence 2/0 ; Place pour eux au championnat régional M17/M15 dans lequel ils se comportent bien avec 2 défaites et 2 victoires face à des équipes où il n'y a parfois que des M17

Les M13M dont une partie joue en départemental et les autres en REG ; ils alternent le bon et le moins bon parfois dû au manque de moral dont on sait qu'il est au combien important en volley. En coupe de France nos jeunes après avoir gagné au 2^{ème} tour 2/0 2/0 se déplacent dimanche à Puylaurens où ils seront opposés à ces derniers et le TOAC (encore)

L'école de Volley les enfants participent aux divers plateaux organisés d'une manière plus ou moins assidue , cela fluctue de manière assez importante pouvant varier du simple au double, les causes en sont très disparates mais l'essentiel étant que les enfants puissent mesurer leur évolution lors des séances d'entraînement s'ils ne participent pas aux plateaux

Programme des rencontres pour ce mois de décembre : 9/12 à Lescar 20H30 R2F LPVB2 / Adour Volley
17/12 à Lons 20h30 REG1 Masc LONS / LPVB 1 18/12 à Lescar 15h Pré Nat F LPVB/ Le HAILLAN

Vendredi 16/12 à Lescar tous les jeunes de l'école de Volley aux M17 se rassembleront à 17h30 pour le goûter de NOEL et se retrouveront après dans le gymnase où ils pourront s'éclater pour un petit tournoi interne en mélangeant les jeunes et où les parents sont vivement conviés

5 APE de l'école d'Uzein :

Ci-contre, l'affiche de présentation du spectacle offert aux enfant de l'école par l'APE, association des parents d'élèves.



les DANELYS
spectacle de magie

VENDREDI 09 DECEMBRE
20H30 - UZEIN - Tarif unique 6 €

Magie enfants et
GRANDES ILLUSIONS

RIRE et HUMOUR
pour petits et
grands !!!